

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue à huis clos par télécommunications le 1^{ER} avril 2020 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme. Claudette Béland-Pleau	M. Garry Ladouceur
Mme Sandra Armstrong	M. Brian Boisvert
	Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Luc Sicard motive son absence

51-04-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois d'avril 2020 soit ouverte.

52-04-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

53-04-2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 6^{ieme} jour de février 2020 ainsi que le procès-verbal de la session régulière tenue le 12^{ieme} jour de mars.

54-04-2020 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 AVRIL 2020.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1^{ER} avril 2020 au montant de 134,118.13\$

55-04-2020: RENCONTRE MUNICIPALES PENDANT LA PANDÉMIE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 338-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Brian Boisvert et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence

MISE EN SITUATION PANDÉMIE (DISCUSSION)

MISE EN SITUATION INONDATION 2020 (DISCUSSION)

56-04-2020 SACS DE SABLE

Sur une proposition de madame Claudette Pleau

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse l'achat de 10,000 sacs de sable de la compagnie ULINE pour 0.51\$/sac.

57-04-2020 HORAIRE DU SITE DE TRANSFERT

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du covid-19 qui affecte la population;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de monsieur Brian Boisvert;

Il est unanimement résolu et adopté de mandater la direction d'ajuster l'horaire d'ouverture du site de transfert et toutes autres procédures de travail qui régissent cette infrastructure.

58-04-2020 DONATION HOCKEY MINEUR 2020

CONSIDÉRANT QU'UN représentant du comité exécutif de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge a présenté une demande d'aide financière additionnelle de la part du conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est membre du comité provisoire du comité de relance du centre récréatif de Fort-Coulonge et lie la survie de l'Association de Hockey Mineur de Fort-Coulonge directement à celle de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'est engagé à promouvoir et contribuer aux environnements favorables aux saines habitudes de vie;

IL EST DONC PROPOSÉ
PAR M. GARRY LADOUCEUR
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract contribue financièrement pour l'année 2020-2021 un montant de 1,500.00 \$ à l'Association de Hockey Mineur "Les Draveurs" de Fort-Coulonge;

QUE cette contribution soit utilisée entre autre pour aider à diminuer l'inscription annuelle au hockey mineur pour les nouveaux hockeyeurs provenant de Mansfield-et-Pontefract notamment au niveau MAGH.

59-04-2020 CONCASSAGE 2020

Proposé par m. Brian Boisvert
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité contracte le concassage provenant de la carrière de cette municipalité pour une valeur de 24,900\$ à la compagnie DJB Transports. Le prix à la tonne est à négocier entre la direction et l'entrepreneur.

60-04-2020 DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE POUR CUEILLETTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et adopté à l'unanimité.

Que cette Municipalité demande à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge une offre de services pour la cueillette de ses matières résiduelles et recyclables.

61-04-2020 FESTIVAL COUNTRY 2020

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du FESTIVAL COUNTRY 2020 pour un montant de 1,000\$.

De commandité l'évènement au montant de 1,000\$ dans le but d'assurer la pérennité du festival.

AVIS DE MOTION: Avis de motion est donné par la conseillère Mme Kim Laroche, qu'à une session subséquente il présentera un règlement abrogeant le taux d'intérêt relatif à la taxation pour l'année foncière 2020.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT
RÈGLEMENT 2020-001

ABROGATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPORTÉ AU REGLEMENT 2019-012

Il est proposé par M. _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Mansfield-et-Pontefract ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoirs:

Les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 2019-012 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177- 2020 du 13 mars 2020. En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par le présent est renouvelée pour une période équivalente. Le présent règlement a effet depuis le 10 avril 2020.

M. Gilles Dionne
Maire

M. Eric Rochon
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 37.

ET J'AI SIGNÉ CE 6 FÉVRIER 2020.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

62-04-2020 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 31 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.